

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 MARS 2019

L'an Deux Mil dix-neuf et le Deux mars,

à 9 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles DUBOIS, Maire.

La Convocation a été adressée le 22 février 2019 avec l'ordre du jour suivant :

- **Autorisation signature charte avec le SCOT**
- **Autorisation signature Convention avec la CAF**
- **Acquisition de parcelles boisées**
- **Attribution de subventions**
- **Tarifs ALSH**
- **Modification du temps de travail d'un agent**
- **Entreprises retenues pour les travaux extension de la Mairie**
- **Questions et informations diverses**

Étaient présents : Messieurs Jérémy ANSART, Pierre AUBERTIN, Olivier BRICE, Francis BRUNET, Jean-Marc DAUTRICOURT, Gilles DUBOIS, Jacques LEMARQUIS, Patrick VINCENT et Mesdames Marie BERNARD, Pascale BEULNÉ, Anne DECHOUX

Absents : Grazia MANGIN, Maurice PAVOT

Procurations :

Mme Christine LEMARQUIS pouvoir à Francis BRUNET

- ✓ Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 15
- ✓ Nombre de Conseillers en exercice : 14
- ✓ Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 11

- Le quorum est atteint -

Mme Anne DECHOUX a été nommé secrétaire de séance.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour de trois points supplémentaires suivants :

Domaines de compétences	Environnement	Préservation des ressources en eau
Finances	Contributions budgétaires	Contribution 2019 au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges
Domaine et Patrimoine	Forêt communale	Programme de travaux sylvicoles 2019 et travaux accueil du public

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve cette adjonction à l'ordre du jour.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 26 janvier 2019 :

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2019 a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux avant la présente séance. Il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés dans la forme et rédaction proposées.

Dél. N° 06/2019 - DOMAINE ET PATRIMOINE - ACQUISITION - ACQUISITION DE TROIS PARCELLES BOISÉES -

M. Jacques LEMARQUIS, informe le Conseil Municipal qu'il a proposé l'achat de parcelles boisées à deux propriétaires :

- M. Jean-Marie MICHEL, 32 route de Darney – 88390 LES FORGES, les parcelles cadastrées section A n° 1074 et n° 1075 « Les Sauvegeots » pour un montant de 1200.00 €
- M. et Mme Marcel PHARISIEN, 11 rue dla Libération – 88390 SANCHEY, la parcelle cadastrée section A n°1077 « Les Sauvegeots » pour un montant de 810.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'autoriser M. le Maire à acheter :

TROIS PARCELLES DE TERRAIN sises sur le territoire de la commune de SANCHEY, cadastrées :

section	N° Parcelles	SUPERFICIE	Lieudit
A	1074	15a 65ca	Les Sauvageots
A	1075	10a 90ca	Les Sauvageots
A	1077	11a 53ca	Les Sauvageots

La présente vente a lieu moyennant le prix global de : **2010 €**

- de désigner Maître RENARD, Notaire, pour conduire ces transactions.
- Dit que les frais de notaire seront à la charge de la Mairie de Sanchey.
- Autorise le Maire à signer l'Acte Notarial.

**Dél. N° 07/2019 - FINANCES - SUBVENTIONS - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
AUX ASSOCIATIONS LOCALES -**

Comme chaque année, la commune réserve une enveloppe budgétaire pour le soutien au tissu associatif local. Chaque demande de subvention a été transmise sous la forme d'un dossier présentant le projet pour lequel l'association sollicite un financement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal attribue les subventions aux associations comme suit :

Associations	Montant
L.O.SANCHEY Loisir Orientation Sanchey	1 000 €
Pétanque Club de l'Avière	90 €

**Dél. N° 08/2019 - FINANCES - DECISIONS BUDGÉTAIRES - Tarifs ALSH ET
REPAS ANNÉE 2019 -**

Après avoir entendu M. Jean-Marc DAUTRICOURT, adjoint aux affaires scolaires, rappeler les démarches entreprises auprès des services de la CAF et Jeunesse et sports, concernant l'accueil de loisirs sans hébergement à Sanchey,

Il précise que les A.L.S.H. pour l'année 2019 seront organisés aux périodes suivantes :

- 1 semaine en avril : du 8 avril au 12 avril 2019 inclus
- les 3 semaines d'été du 8 au 26 juillet 2018 inclus comme suit :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés de fixer les tarifs pour l'année 2019, comme suit :

Semaine de 5 jours (sans repas)		
Quotient Familial	Enfant scolarisé RPI Chaumousey- Sanchey	Enfant extérieur
QF ≤ 720	55 €	60 €
QF >720	60 €	65 €

- les frais d'inscription annuels (valable pour l'accueil périscolaire et l'A.C.M.) sont fixés à 5.00 € /enfant (pour les enfants inscrits à l'accueil périscolaire de Sanchey)
- le coût du repas est fixé à 5.00 €/jour
- le règlement se fera à l'inscription.

Dél. N° 09/2019 - FONCTION PUBLIQUE - PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES - MODIFICATION DE TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT A TEMPS NON COMPLET -

Vu la loi n°83-634 du 13.07.1983 modifiée par la loi 87-529 du 13 juillet 1987 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 sur la modernisation de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Considérant qu'un agent de la filière animation a accepté l'augmentation de son temps de travail en adéquation avec un besoin de service,

Considérant la proposition faite à cet agent, en vue d'augmenter son temps de travail hebdomadaire de 26/35^{ème} à 30/35^{ème} à compter du 1^{er} mars 2019,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- l'augmentation du temps de travail de 26h à 30h hebdomadaire à compter du 1^{er} mars 2019,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,
- charge M. le Maire de la mise en œuvre de cette décision.

Dél. N° 10/2019 - FINANCES - CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES - CONTRIBUTION 2019 AU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE DANS LE DEPARTEMENT DES VOSGES -

M. le Maire expose à l'Assemblée : Par délibération du 12 février 2019, le Comité Syndical du SMIC des Vosges a délibéré sur les participations financières des communes adhérentes au titre de l'année 2019. Cette participation syndicale budgétaire s'élève à 535 euros pour la commune de Sanchev.

Il appartient à la Commune de décider d'affecter la somme de 535 € au paiement de cette contribution au 6554 du budget principal de la commune pour 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- prend acte du montant de la participation syndicale budgétaire de 535 euros pour 2019
- décide d'affecter la somme de 535 € au paiement de cette contribution au 6554 du budget principal de la commune pour 2019

Dél. N° 11/2019 - DOMAINE ET PATRIMOINE - FORET COMMUNALE - PROGRAMME DE TRAVAUX SYLVICOLES 2019 ET TRAVAUX ACCUEIL DU PUBLIC

M. le Maire présente le programme de travaux sylvicoles 2019 et les travaux d'infrastructures (accueil du public) proposé par les services de l'ONF.

Travaux sylvicoles

- Dégagement manuel de régénération naturelle feuillue : parcelle 10.r -0H 50 soit

349.16 € Ht.

- Fourniture de répulsifs : parcelle 11.r – 50 PL soit 11.00 € Ht.
- Application de répulsif sur plants déjà mis en place – Parcelle 11.r – 50 PL soit 30.50 € Ht.
- Ouverture de cloisonnement d'exploitation au chenillard sur une largeur de 4 m : Parcelle 7.t – 1.50 km soit 814.31 € Ht.

Travaux accueil du public /Atelier bois Grand Est

- Pose de mobilier bois et de signalétique bois d'accueil du public y compris fourniture et transport ; Panneau d'entrée de forêt, bois massif, Ligne chartée ONF, logo ONF – Parcelle entrée RF Xatimont.
- Pose de mobilier bois et de signalétique bois d'accueil du public – Parcelle entrée RF Xatimont

↳ montant total 829.93 € Ht

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide la réalisation de l'ensemble de ces travaux.

Le montant total du programme de travaux sylvicoles et des travaux d'infrastructures (accueil du public) pour l'année 2019 s'élève à 2 034.90 € Ht soit 2 322.49 € TTC.

Dél. N° 12/2019 - FINANCES - SUBVENTIONS - CRÉATION DE GRADINS DANS LE CADRE DU THÉÂTRE DE VERDURE -

M. le Maire rappelle que plusieurs dossiers de demande de subvention ont été déposés au niveau du contrat de ruralité. Pour l'année 2019, le dossier pour la création de gradins dans le cadre du théâtre de verdure au Fort a été retenu dans la programmation du contrat de ruralité du PETR du Pays d'Epinal pour bénéficier d'une subvention DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

Coût des travaux estimé à : 104 900.00 € HT soit 125 880.00 € TTC,

Plan de financement prévisionnel :

- DSIL Montant HT 41 960.00 €
- Commune Montant HT 62 940.00 €

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide le principe de réalisation des travaux
- D'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- D'autoriser le Maire à solliciter l'Etat, pour une aide financière, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local,
- Autorise le Maire à solliciter d'autres co-financements le cas-échéance,
- Autorise le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

~~~~~

**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ETE CONFIEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (article L 2122.22 du CGCT)**

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre, depuis la dernière séance, en vertu des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal :

- Le D.P.U. n'a pas été exercé sur les déclarations d'intention d'aliéner les biens immobiliers suivants :

| Nature de l'aliénation | Réf. cadastrales | Adresse du bien | Superficie parcelle(s) |
|------------------------|------------------|-----------------|------------------------|
| Cession immeuble bâti  | AD 88            | Les boulays     | 3a 09ca                |
|                        | AD 89            | 9 rue du Fort   | 3a 19ca                |
|                        | AD 90            |                 | 11a 83ca               |
| Cession immeuble bâti  | AD 237           | 28b rue du Fort | 13a 99ca               |



#### ◆ **Point sur l'attribution de subventions aux associations**

L'examen des demandes de subventions de l'Echo de la Comtesse, du Comité des Fêtes et de l'ES Avière, ne permet pas, dans un premier temps, l'octroi d'un montant. Il sera demandé à ces associations de bien vouloir apporter des renseignements financiers complémentaires pour la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Il ne sera pas apporter du suite aux demandes d'aides financières de l'Adavie, de l'AFM Téléthon et du C.RE.SU.S Vosges.

#### ◆ **Point sur la préservation des ressources en eau**

M. le Maire donne lecture du message du Collectif d'Elus ainsi que du modèle de délibération concernant le déficit de recharge de la nappe des Grès du Trias Inférieur (GTI) du secteur sud-ouest sur Vittel.

Compte tenu du sujet sensible, les élus ne souhaitent pas se prononcer sur le projet de prélèvements dans le secteur sud-est GTI, à destination des populations locales du secteur de Vittel-Contréville, pour permettre la valorisation marchande de la ressource GTI sud-ouest, au détriment des populations locales à qui revient légalement la priorité d'usage. Ils envisagent d'organiser une réunion avec les intéressés.

#### ◆ **Charte d'engagement de lutte contre la pollution lumineuse**

M. le Maire présente la charte proposée par le Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales intitulée « Eclairer juste » ayant pour objectifs :

- Eclairer uniquement lorsque c'est nécessaire
- Eclairer là où il faut, quand il le faut
- Adapter l'éclairage aux besoins

Il précise que la commune de Sanche y n'a pas à délibérer sur cette charte puisqu'elle est déjà titulaire du label « 1 étoile » de l'Association National pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne depuis le 3 janvier 2014.

#### ◆ **Dénomination d'une voie privée**

M. le Maire apporte des précisions sur le sujet de la dénomination des voies privées évoqué lors du Conseil Municipal précédent.

Il précise que la dénomination des voies privées n'appartient qu'aux propriétaires de ces voies. Le Conseil Municipal n'est pas compétent pour statuer sur la dénomination des voies privées.

#### ◆ **Informations et questions diverses**

- M. le Maire informe les membres présents que le démarrage des travaux engagés par le Syndicat des Eaux de l'Avière rue de la Libération est prévu le 20 mars 2019. Le marché a été attribué à l'entreprise HYDR'EAU SERVICES. De plus, le Syndicat envisage également le changement de conduite sur les communes d'Uxegney et de Les Forges.
- Les élus présents ont pris connaissance du courrier envoyé aux services départementaux pour la modification des limites d'agglomération sur la RD n° 41.
- Le Conseil Départemental envisage en 2019 la réalisation de travaux de surface sur chaussées de la Route Département n° 41 sur le territoire de la commune de Sanche y.
- La commune de Chantraine engage des travaux de remplacement de la conduite d'eau potable rue Général de Gaulle (RD51), à partir du 18 mars 2019 pour une durée de 7 mois. Par conséquent, un itinéraire pour le trafic de transit sera mis en place par le Conseil Départemental en traversant Sanche y (RD460).
- M. Jacques Lemarquis fait part au Conseil Municipal du compte rendu de la réunion de la commission syndicale Chamousey-Sanche y du 19 janvier 2019 et précise que la prochaine séance aura lieu le 14 mars 2019.
- M. Patrick Vincent a fait le compte rendu à l'assemblée de la réunion du Conseil d'Administration du Comité Intercommunal de Fleurissement qui a eu lieu le 12 février 2019 et précise que la présidente est Mme Corinne Claudel.  
Il informe également que les massifs espaces verts communaux ont été préparés par les employés.
- Les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance de la demande de M. Alain Lermite rerie et ont entendu la réponse apportée à sa requête.
- M. le Maire informe l'assemblée qu'un dossier pour les travaux de restauration du Fort a été déposé auprès de la Mission Bern.  
Pour le projet « Création de gradins dans le cadre du théâtre de verdure, une demande d'aide financière sera également faite auprès du PETR du Pays d'Epinal pour bénéficier de la subvention DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).
- M. le Maire rend compte de l'ouverture des plis pour les travaux d'extension de la mairie ; Il précise qu'une 2<sup>ème</sup> consultation a été nécessaire pour une partie des lots et que l'attribution sera prochainement effectuée.

- M. Patrick Vincent fait le point sur l'état d'avancement de la construction du nouveau site internet et va prévoir des réunions de travail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 10 heures 20.